

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 décembre 2012

DCM N° 12-12-08

Objet : Financement des clubs sportifs pour la saison 2012/2013.

Rapporteur : M. BELHADDAD, Adjoint au Maire

Le sport messin se caractérise par la diversité des disciplines proposées et surtout par le dynamisme des clubs sportifs qui développent une activité très dense sur l'ensemble du territoire.

Cette dynamique sportive initiée depuis plusieurs années par la ville ainsi que le travail accompli par les dirigeants et les encadrants au sein des clubs se traduisent aujourd'hui par les excellentes performances réalisées dans plusieurs disciplines telles le handball, le tennis de table, le judo, le triathlon ou encore la pétanque qui placent les clubs messins au plus haut niveau du palmarès sportif. Cette réussite des clubs confirme Metz, d'année en année, comme une ville de l'excellence sportive.

Parallèlement, pour permettre l'accès de tous les publics à la pratique sportive, et sur l'ensemble de son territoire, la ville encourage les clubs à présenter des projets sportifs prenant en compte les besoins de toutes les catégories de publics dans des opérations innovantes. Le sport messin, au travers de nombre de ses clubs (AS Grange-aux Bois, ESAP, CO Bellecroix, pour n'en citer que quelques-uns), s'inscrit nettement dans une démarche de solidarité et d'intégration sociale, dans un contexte global où une part non négligeable de la population éprouve de réelles difficultés dans son quotidien. L'investissement qui se poursuit de Metz-Handball sur plusieurs secteurs messins est un autre exemple concret de tels projets à finalité sociale.

De son côté, pour participer activement au développement du sport chez l'ensemble des jeunes messins, la ville a engagé en 2012 un partenariat avec les clubs de basket pour mettre en place dans les quartiers un tournoi pour initier les jeunes à la pratique de cette discipline. Cette initiative sera renforcée en 2013.

La ville trouve ainsi dans son tissu associatif sportif le relais des orientations de sa politique sportive et a décidé de poursuivre et de renforcer le soutien qu'elle apporte aux clubs sportifs

afin de les accompagner toujours d'avantage dans leur développement. A ce titre, pour répondre à la demande des clubs, la ville a décidé de leur verser dès le mois de septembre 2012 une avance sur la subvention 2013 pour leur permettre de faire face aux premières dépenses de la saison sportive et d'améliorer ainsi leur trésorerie.

Parallèlement, la ville accompagne et incite à des efforts de mutualisation entre clubs : outre les économies de fonctionnement ainsi générées, on assiste surtout à la naissance d'ambitions et de projets partagés. Les accords en ce sens entre les clubs de Metz-Triathlon, A2M, Société de Natation Messine en sont un exemple probant, comme le sera la création en 2013 du Tournoi international de football « Graoully-Cup », qui verra le jour grâce au partenariat, autour du FC Metz, de l'ensemble des clubs de football messins.

Le présent rapport a pour objet de proposer le montant des subventions allouées aux associations sportives concernant la saison 2012/2013 et de permettre le versement, selon le cas, du solde ou de la totalité des aides dans les meilleurs délais. Ainsi, un montant de 1 164 700 € sera consacré au sport de haut niveau alors que le sport amateur sera financé à hauteur de 395 720 €.

La ville apporte également une aide aux besoins logistiques des associations. Une enveloppe de 27 428 € permettra aux clubs sportifs de faire l'acquisition de matériel et de véhicules pour assurer les déplacements des équipes.

Par ailleurs, il est proposé de financer l'événementiel sportif pour un montant de 20 200 €, dans la mesure où il participe de manière visible à l'animation de la ville et porte le sport au cœur de la cité. Ces manifestations, qu'elles soient d'ampleur nationale ou plus locales, permettent à la fois de mettre sur le devant de la scène tous les acteurs du sport, de susciter le goût de la pratique sportive et de renforcer l'image de la ville.

Enfin, dans le cadre des modalités prises en compte dans la nouvelle convention liant la Ville de Metz avec le FC Metz sur la mise à disposition du Stade Saint-Symphorien et de ses annexes, une subvention exceptionnelle de 150 000 € est accordée à la SASP FC Metz consistant en la participation au reliquat des investissements non encore amortis au terme de la précédente convention.

Dans le cadre de l'enveloppe dédiée au sport pour l'année 2013, après avoir examiné les demandes présentées par les clubs sportifs messins et après avis de la Commission des sports, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, pour un montant de **1 758 048 €**, les subventions dont le détail figure dans la motion.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU les projets présentés et portés par les clubs au titre de la saison sportive 2012/2013,

CONSIDERANT que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'ATTRIBUER les subventions suivantes pour un montant de 1 758 048 € :

Sport de haut niveau – subvention de fonctionnement

AS Pouilly Metz Volley Ball 64 000 €

(dont 15 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2012/2013)

ASPTT Tennis 42 000 €

(dont 8 750 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2012/2013)

Athlétisme Metz Métropole 87 600 €

(dont 21 150 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2012/2013)

Athlétisme Metz Métropole (Soutien Bob TAHRI) 30 000 €

(25 000 € au titre des frais de participation de l'athlète aux compétitions nationales et internationales)

(5 000 € en cas de présence parmi les 5 premiers aux Championnats du Monde ou d'Europe)

Club d'Echecs Metz Fischer 23 000 €

(dont 5 750 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2012/2013)

Hockey Club de Metz 45 000 €

(dont 17 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2012/2013)

Metz Basket Club 68 000 €

(dont 15 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2012/2013)

Metz Handball 443 000 €
(dont 110 750 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2012/2013)

Metz Tennis de Table 110 000 €
(dont 25 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2012/2013)

Metz Triathlon 31 500 €
(dont 6 625 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2012/2013)

Renaissance Sportive de Magny 40 000 €
(dont 10 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2012/2013)

Rugby Club de Metz 72 000 €
(dont 20 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2012/2013)

Société des Régates Messines 39 600 €
(dont 9 900 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2012/2013)

Union Sainte Marie Metz Basket 69 000 €
(dont 12 750 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2012/2013)

Sport amateur – subvention de fonctionnement

Arts martiaux

Boxing Club de Metz	1 650 €
Boxing Club Messin	1 550 €
Budokaï Metz Haku Un Kan	600 €
Karaté Club de Metz	4 400 €
Metz Judo – Jujitsu	4 000 €
Metz Lorraine Japon	620 €
Waka Matsu Dojo	420 €

Badminton

Association Badminton Marly Metz	1 100 €
Metz Badminton	4 500 €

Baseball

Baseball & Softball Club de Metz 1 300 €

Billard

Amicale du Billard de Magny 350 €
Billard Club de Metz 750 €

Clubs omnisports

Association Sportive des Cheminots de Metz 9 500 €
Association Sportive et de Loisirs de la Police 300 €
ASPTT Omnisports 60 000 €

(Participation aux frais de fonctionnement du Complexe des Hauts Peupliers dont 15 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2012/2013)

ASPTT Omnisports 8 300 €

(Section Judo : 2 100 € - Section Echecs : 800 € - Section Gymnastique Volontaire : 400 € - Section Basket : 5 000 €)

Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny 39 500 €

(9 000 € pour le fonctionnement de l'Ecole des Sports et 30 500 € de participation pour le poste d'éducateur soit un total de 39 500 dont 9 875 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2012/2013)

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré- 3 500 €

USEP Moselle

Cyclisme

Cyclo Club de Metz 500 €

Disciplines à destination des personnes handicapées

Handicap Evasion Lorraine 1 000 €
Handisport Metz 1 500 €
Union Sportive et de Loisirs des Sourds de Metz 500 €

Echecs

Club d'Echecs Alekhine 5 000 €
Ecole Française des Echecs de Metz 4 350 €

Escrime

Société d'Escrime de Metz 10 000 €

Football

Amicale du Personnel Municipal – Section Foot 8 000 €
(dont 2 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2012/2013)

Association Sportive de la Grange aux Bois	3 500 €
Club Omnisport de Bellecroix	16 000 €
(dont 4 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2012/2013)	
Entente Sportive Messine	18 000 €
(dont 2 875 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2012/2013)	
Football Club de Metz Devant les Ponts	20 200 €
(dont 5 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2012/2013)	
Union Lorraine de Plantières	13 000 €
(dont 3 250 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2012/2013)	
Football américain	
Les Artilleurs de Metz	640 €
Frisbee	
Ultimetz	300 €
Golf	
Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle	1 600 €
Gymnastique	
Metz Gymnastique	30 000 €
Handball	
Metz Magny Handball	2 800 €
Kayak	
Kayak Club de Metz	25 200 €
(dont 6 050 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2012/2013)	
Natation	
Club Gambetta	2 100 €
Société de Natation de Metz	17 500 €
(dont 4 375 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2012/2013)	

Parachutisme

Para-Club Sportif de Metz 400 €

Patinage

Sport de Glace 20 000 €
(dont 5 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2012/2013)

Pêche

Amicale des Pêcheurs du Sablon 1 000 €

Pétanque

Amicale de Pétanque de Magny 440 €
La Boule Messine 10 500 €
La Ronde Pétanque 9 200 €
Metz Pétanque Sablonnaise 2 000 €

Plongée

Association Sportive des Sapeurs-Pompiers de Metz 450 €
Metz Plongée Loisirs 1 100 €
Plongée Nature VTT 300 €
Spéléo Club de Metz 400 €

Randonnée

Club Touristique de Lorraine 600 €
Les Amis de la Nature 500 €
Nancy Metz à la Marche 800 €

Tennis

Sport Metz Ecole de Tennis 15 000 €
(dont 3 750 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2012/2013)
Tennis Club de Magny 1 100 €

Tir

Société de Tir de Metz 2 100 €

Voile

Cercle de Yachting à Voile de Moselle 5 800 €

Financement de l'évènementiel sportif

Sport de Glace (Gala de Noël – 16 décembre 2012)	1 000 €
Metz Triathlon (Bike & Run – 06 janvier 2013)	1 500 €
Football Club de Metz Devant les Ponts (Tournoi foot en salle – 06 janvier 2013)	1 000 €
Metz Badminton (7 ^{ème} tournoi de Metz – 19 et 20 janvier 2013)	600 €
METZ Lorraine Japon (Stage Nationale de Iaido – 2 et 3 février 2013)	500 €
Ecole Française d'Echecs (7 ^{ème} Tournoi des Débutants – 10 novembre 2012 : 100 €) (7 ^{ème} OPEN Rapide – 03 mars 2013 : 400 €) (3 ^{ème} Tournoi de Clôture – 15 juin 2013 : 100 €)	600 €
Union Sainte Marie Metz Basket (Tournois dans les quartiers messins – d'avril à juin 2013)	15 000 €

Subventions d'équipement sportif

Metz Tennis de Table (Participation à l'acquisition d'un véhicule 9 places pour assurer les déplacements des jeunes du club)	6 800 €
Metz Triathlon (Participation à l'acquisition d'un véhicule 9 places pour assurer les déplacements des jeunes du club)	10 330 €
Société des Régates Messines (Participation à l'acquisition de bateaux de compétition et de loisirs)	5 868 €

Cercle de Yachting à Voile de Moselle 4 430 €
(Participation au remplacement de 10 optimists)

Subvention exceptionnelle SASP FC Metz 150 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2013.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjoint Délégué,

Jacques TRON

Service à l'origine de la DCM : Développement des pratiques sportives

Commissions : Sports et Finances

Référence nomenclature « ACTES » : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 43 Absents : 12 Dont excusés : 5

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE